

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité - Travail - Progrès

Décret N° 2001-56 du 12 Février 2001  
portant convocation du Conseil National de Transition en session  
ordinaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

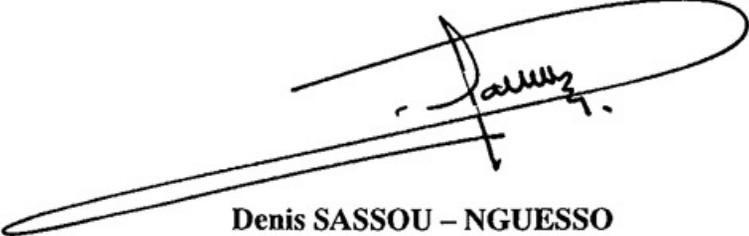
Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du  
Gouvernement.

DECRETE

**Article unique** : Le Conseil National de Transition est convoqué en session ordinaire,  
au Palais du Parlement sis à Brazzaville, le vendredi 2 mars 2001 à 10 heures.

Fait à Brazzaville, le 12 Février 2001



Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République

Le ministre de la communication,  
chargé des relations avec le Parlement,  
porte - parole du Gouvernement



François IBOVI